



FICHE D'INSCRIPTION  
SAISON 2021-2022

|       |         |
|-------|---------|
| Club: | Saison: |
|-------|---------|

## IDENTITE

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| NOM:                     | PRENOM:             |
| DATE DE NAISSANCE:       | VILLE DE NAISSANCE: |
| NATIONALITE: FR/ETR/UE   | SEXE: M/F           |
| ADRESSE:                 | CP:                 |
| VILLE:                   | PAYS:               |
| EMAIL (1) (obligatoire): |                     |
| TELEPHONE:               |                     |

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FNKS afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles

## CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical nominatif pour chaque adhérent est obligatoire pour avoir accès aux cours, aux installations et pouvoir participer aux compétitions.

Je m'engage à procéder à un examen médical d'aptitude auprès du médecin de mon choix faisant d'être "**apte à la pratique du kettlebell sport pour l'entraînement et la compétition**".

## CONDITIONS D'ADHESION :

1° Le soussigné(e) s'engage à respecter le règlement intérieur de la Fédération Nationale de Kettlebell Sport.

2° Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation pour l'accès aux cours et aux installations

## ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni de la présente demande :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,  
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous):

- Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

OU

- Je décide de ne pas souscrire aux garanties



## DOCUMENTS A FOURNIR

- règlement de la licence (tarif établi par le club)
- certificat médical
- attestation d'assurance de responsabilité civile
- règlement intérieur de la FNKS signé
- autorisation parentale remplie et signée pour les mineurs (page 3)

## DOPAGE- DÉCLARATION DE SOUMISSION

1. Le sportif / La sportive signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. Est considéré, entre autres, comme acte de dopage, l'utilisation de substances appartenant aux groupes interdits ainsi que tout recourt aux méthodes interdites énumérées sur les listes antidopage de l'Agence mondiale antidopage (voir, à ce sujet, les chiffres 1 et 12 du Statut concernant le dopage).
2. Le sportif / La sportive s'engage à s'informer régulièrement (une fois par mois au moins) du contenu de la liste des substances dopantes interdites mise à jour<sup>1</sup>. Il prend note que la méconnaissance du contenu de la liste actuellement en vigueur n'exclut en aucun cas le délit de dopage.
3. Le sportif / La sportive déclare être d'accord de se soumettre, que ce soit en compétition et hors compétition, aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente. Le sportif / La sportive qui s'oppose ou qui se soustrait intentionnellement à un contrôle antidopage, ou qui cherche à déjouer l'objectif poursuivi par celui-ci, est sanctionné comme s'il s'agissait d'un résultat de contrôle positif. Toute tentative dans ce sens peut déboucher sur une sanction, même si le résultat de l'analyse est négatif.
4. En cas d'infraction en rapport avec le dopage, le sportif / la sportive accepte la sanction qui lui est infligée conformément aux Statuts et aux dispositions de la FNKS et de l'IKMF. Il déclare les connaître. Il reconnaît la compétence exclusive de l'autorité disciplinaire de la FNKS comme autorité de première instance dans le jugement de fautes en relation avec le dopage et il / elle accepte expressément de reconnaître son droit de prononcer un jugement.
5. Les décisions de l'autorité disciplinaire peuvent, par la suite, être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci décide de façon définitive. Le sportif / La sportive se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal d'arbitrage indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux civils. Il s'agit, en l'occurrence, d'appliquer les dispositions du « Code de l'arbitrage en matière de sport
6. Devant le TAS, la procédure se déroule en allemand, en français ou en italien. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord quant à la langue à utiliser, c'est le président du Tribunal arbitral qui en décide.
7. Les arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste des arbitres français établie par le TAS et ne peuvent avoir été impliqués, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la décision faisant l'objet de l'appel.
8. Le sportif / La sportive accepte l'application des sanctions énumérées ci-après en cas d'infractions intentionnelles ou par négligence à l'encontre des obligations présentées dans le cadre de la présente convention, notamment en cas d'une analyse antidopage positive :
  - disqualification et retrait des médailles
  - blâme et publication du jugement
  - amende pouvant aller jusqu'à 200000 euros
  - suspension à terme ou (en cas de récidive) à vie
9. Les sanctions peuvent être combinées entre elles. Indépendamment de la négligence d'un sportif / d'une sportive, la FNKS peut, en cas de contrôle antidopage positif, biffer le résultat concerne de la liste, retirer le titre et les médailles attribués, voire prononcer une défaite par forfait
10. Les prescriptions concernant le déroulement des contrôles antidopage et la procédure devant l'autorité pénale compétente sont réglées par des dispositions particulières pouvant être consultées en tout temps par le sportif / la sportive.
11. La liste actuelle des substances dopantes interdites peut être consultée auprès d'Agence mondiale antidopage (AMA - [www.wadaama.org/fr](http://www.wadaama.org/fr)) ou sur [www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch) resp. [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch) (téléphone +41 31 550 21 00)

|             |            |
|-------------|------------|
| NOM/PRENOM: | SIGNATURE: |
| <br>        | <br>       |



## AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignons, M/Mme.....détenteur de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

Nom :..... Prénom :.....

Né le :..... A .....

Demeurant ..... à quitter le territoire pour la période du

.....au ..... dans le cadre de .....

J'autorise en outre M/Mme ..... à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant ( hospitalisation, opération etc....)